

Entrée en 6^{ème}
Classes à Horaires Aménagés (CHA) MUSIQUE et DANSE à MONTPELLIER
Collège Clémence Royer pour la Musique
Collège Jeu de mail pour la Danse

Finalités et principes des Classes à Horaires Aménagés

Les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par les activités artistiques la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique ou de la danse, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités artistiques affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le Ministère de la Culture. Ministère de l'Éducation Nationale. Circulaire du 2 août 2002.

Une réunion d'information aux familles aura lieu **le mercredi 20 janvier 2021 à 18h**

Compte-tenu des conditions sanitaires, vous pourrez y assister exclusivement en ligne, en *live*,

à l'adresse suivante : <https://vimeo.com/event/597293>

Vous pourrez poser vos questions durant la présentation grâce à un système de *chat*.

Comment fonctionne une Classe à Horaires Aménagés (CHA) ?

Les élèves bénéficient d'un cursus complet musical ou chorégraphique, de 4h30 à 7h par semaine, selon le parcours. Ces cours sont dispensés sur le temps scolaire (et peuvent dépasser occasionnellement sur le temps périscolaire)

Pour la CHA Musique (CHAM), les élèves sont inscrits au collège Clémence Royer (17, Bd Pasteur)

Pour la CHA Danse (CHAD), les élèves sont inscrits au collège Jeu de Mail (5, Av Emile Bertin-Sans)

Modalités d'accès

à la CHA Musique

Le cursus CHAM peut commencer dès le CE1. Il peut être intégré en cours de cursus à l'élémentaire ou au collège.

L'accès à la CHAM en 6^{ème} est ouvert aux élèves non débutants, justifiant d'un niveau de début cycle 2.

Pour les élèves hors cursus du conservatoire de Montpellier, l'admission est soumise à un test d'entrée **samedi 3 avril**.

Le jury qui procède aux tests des élèves candidats est composé de professeurs du Conservatoire. La liste des pièces imposées est accessible sur le site du conservatoire (<https://conservatoire.montpellier3m.fr>)

Les élèves inscrits au Conservatoire de Montpellier en sont dispensés (simple avis des professeurs du Conservatoire).

à la CHA Danse

Le cursus CHAD commence au collège. Il est accessible à partir de la 6^{ème} et peut être intégré en cours de cursus au collège. L'accès à la CHAD en 6^{ème} est ouvert aux élèves non débutants, justifiant d'un niveau de début cycle 2.

Pour les élèves hors cursus du conservatoire de Montpellier, l'admission est soumise à un test d'entrée **samedi 10 avril**. Le jury qui procède aux tests des élèves candidats est composé de professeurs du Conservatoire. Le candidat

réalise une prestation chorégraphique dans le cadre d'un cours donné, celle-ci ne nécessite aucune préparation spécifique mais tient compte de la correspondance niveau scolaire-niveau danse.

Les élèves inscrits au Conservatoire de Montpellier en sont dispensés (simple avis des professeurs du Conservatoire).

Pour plus d'information voir [livret d'information classes HA sur le site du conservatoire.](#)

Pour la CHAM et la CHAD, une commission présidée par le Directeur académique procède aux admissions, dans la limite des places disponibles, après concertation avec les membres du jury.

Les critères d'instruction des dossiers par la commission portent sur 4 points

- Les compétences et/ou la pratique dans le champ artistique ;
- les compétences globales hors enseignement artistique (l'élève ne doit pas être mis en difficulté dans cet aménagement horaire, sans pour autant manifester un niveau d'excellence) ;
- la motivation pour une pratique artistique soutenue ;
- les compétences méthodologiques et transversales (capacité organisationnelle, autonomie de l'élève...)

Pour inscrire votre enfant,

Inscription en ligne pour tous à partir du 11 janvier 2021 et au plus tard le 6 mars 2021

sur le site internet du Conservatoire : <https://conservatoire.montpellier3m.fr> rubrique inscriptions > classes à horaires aménagés.

**Pour les élèves externes au Conservatoire de Montpellier,
le test se déroulera au Conservatoire, Espace Candole (3, Rue de Candole)**

Samedi 3 avril pour la CHA Musique

Samedi 10 avril pour la CHA Danse

Une convocation sera envoyée quelques jours avant les tests.

Début mai, une commission instruira les candidatures en prenant en compte les résultats de ce test (ou l'avis des professeurs du conservatoire si l'élève est inscrit au CRR de Montpellier) ainsi que les résultats scolaires de l'élève sollicités directement par nos services auprès de l'école de votre enfant.

Remarques importantes

1. La spécificité même des cursus CHA musique et danse implique de la part de votre enfant une réelle envie de pratiquer ces disciplines artistiques exigeantes. Il doit être informé que la musique ou la danse lui demandera de nombreux efforts, ainsi que du travail supplémentaire. En effet, il aura à soutenir simultanément un cursus scolaire complet et un apprentissage rigoureux au Conservatoire. Vous-même devez être convaincus que sa réussite sera étroitement liée à l'engagement et au soutien que vous lui apporterez au cours de sa scolarité.

2. Les inscrits sont répartis au collège dans des classes composées d'élèves CHA et d'élèves non-CHA.

Vérifiez que votre commune de domiciliation est incluse dans le périmètre de la Métropole *Montpellier Méditerranée*

Pour toute information complémentaire :

M. Le Padan,
Directeur des études du Conservatoire à Rayonnement Régional
CRR. 22, rue Lallemand
m.lepadan@montpellier3m.fr 04 67 66 88 40

M. Jouve
Conseiller pédagogique arts et culture
DSDEN 34
Fabien.jouve@ac-montpellier.fr 0467915243